

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 7 novembre 2022 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2022-10-17

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-septième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-deux à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1  
Madame Joanne Joannette, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2022-10-409

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 octobre 2022 avec les modifications suivantes :

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**AJOUTER :**

**11.4 Rapport d'embauche de la directrice générale.**

**REPORTER :**

**L'item 15.1  
L'item 15.2**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-10-410

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 OCTOBRE 2022.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 octobre 2022 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 octobre 2022 rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **CORRESPONDANCE**

Rs.2022-10-411

### **DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE MADAME SUZIE DESLOGES.**

Attendu le succès de la deuxième édition du Marché des Artisans et Maraîchers, samedi le 8 octobre dernier, madame Desloges soumet, à la Ville d'Acton Vale, une demande pour tenir une troisième édition, la fin de semaine de l'Action de grâce, soit le samedi 7 octobre 2023 à 10h à 16h et remis au dimanche 8 octobre en cas de pluie, avec une modification du lieu de l'événement;

Attendu que madame Desloges soumet :

- qu'il devrait y avoir le retour au printemps, été et automne prochain du Marché public à toutes les 2 semaines au parc Roger-LaBrègue piloté par Madame Josyane Lacombe Provencher;

- qu'elles avaient convenu, pour 2022, afin que les 2 marchés soient différents que madame Desloges n'aurait pas de maraîchers durant le Marché des artisans et que madame Lacombe-Provencher n'aurait pas d'artisans au Marché public;

- que les citoyens ne font pas la différence entre le Marché public et l'événement du Marché des Artisans d'Acton Vale et des environs puisqu'ils ont lieu dans le même parc;

- le Marché des Artisans sera relocalisé dans le stationnement du centre commercial où est situé le IGA d'Acton Vale (Madame Marie-Ève Joly ayant déjà donné son accord);

Attendu que madame Desloges demande à la Ville une exonération de l'obligation de se procurer le permis de vente temporaire de 500\$;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale n'autorise pas l'exonération de l'obligation de se procurer le permis de vente temporaire si l'événement du Marché des Artisans se tient dans le stationnement du centre commercial et ce, en vertu de l'article 12 du *Règlement de tarification 018-2021*;

Que la Ville d'Acton Vale avait autorisé et chapeauté la tenue du Marché des Artisans au parc Roger LaBrègue, dans le but de dynamiser le centre-ville;

Que la Ville d'Acton Vale convie madame Desloges à soumettre une

nouvelle demande si cette dernière désire refaire sa troisième édition au parc Roger-LaBrèque.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**DEMANDE DE COMMANDITE DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LA DOUCE COUVÉE.**

Le Centre de la petite enfance *La Douce Couvée* va célébrer en novembre leur 30<sup>e</sup> anniversaire et dans le but de souligner cet événement, elle organisera une soirée où le dévouement exceptionnel de leurs employées et de leurs RSGE sera mis à l'honneur et cette dernière soumet une demande de commandite auprès de la Ville, afin de rendre cette soirée inoubliable.

**Le conseil en prend acte.**

Rs.2022-10-412

**DEMANDE DE LA BRIGADE INCENDIES D'ACTON VALE.**

Attendu que la Brigade Incendies d'Acton Vale soumet, à la Ville, une demande de contribution pour l'achat de friandises pour l'occasion de la fête de l'Halloween;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

Qu'une dépense d'un montant de 400 \$ maximum soit autorisée ainsi que son paiement pour l'achat de friandises pour la fête de l'Halloween.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2022-10-413

**RÉSOLUTION POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX MUNICIPAUX.**

Attendu la Loi sur les Travaux municipaux;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De décréter les travaux suivants ainsi que le mode de financement de ces travaux :

- Travaux de rechargement – rue Isabelle. Cette dépense estimée à 40 430 \$ est financée à même le fonds Carrières sablières.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-10-414

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – COTISATION ANNUELLE.**

Attendu que l'Union des municipalités du Québec a transmis pour fins de paiement une facture émise pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 052.36 \$ (incluant les taxes) ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-494, à l'Union des municipalités du Québec, représentant la cotisation annuelle basée sur le décret de population du ministère des Affaires municipales qui sera en vigueur le 01 janvier 2023, **excluant** la tarification au Carrefour du capital humain – Référence facture 1288094.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt du rapport du département suivant :

A) Incendie.

**Le conseil prend acte.**

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2022-10-415

**DEMANDE D'INSCRIPTION À UNE FORMATION DE LA COMAQ.**

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

- D'autoriser une dépense d'un montant de 205 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-454 à la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec, afin de

permettre à la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA d'assister à la formation virtuelle « Les nouveautés jurisprudentielles pour tous » qui sera offerte le 10 novembre 2022.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-10-416

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE OFFRE DE SERVICE ET AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR ITED.**

Attendu qu'il est nécessaire, suite à la modernisation de la solution Paye de PG Solution, de procéder à la mise à jour des licences du nouveau serveur de l'Hôtel de Ville;

Attendu que ited, anciennement MS Geslam, a déposé une offre de service pour la mise à jour des licences Microsoft du nouveau serveur;

Attendu qu'il y a lieu de désigner la signataire de ladite offre de service – Phase 2;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser la trésorière, madame Sylvie Guay, à signer l'offre de service déposée par ited, datée du 6 octobre 2022;

D'autoriser une dépense d'un montant de 12 375 \$, plus taxes ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-100-10-000 à ited, pour la mise à jour des licences Microsoft du nouveau serveur de l'Hôtel de Ville – Phase 2;

Puisque ce projet n'était pas prévu au budget, de compenser cette dépense à même les fonds prévus du projet Autres études d'un montant de 12 375 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-10-417

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 016-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 069-2003 DE LA VILLE D'ACTON VALE, AFIN DE REVOIR À LA HAUSSE LA SUPERFICIE MAXIMALE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES DÉTACHÉS.**

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 19 septembre 2022;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté le 19 septembre 2022;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 03 octobre 2022 à 20 h;

Attendu qu'un second projet de règlement a été adopté le 03 octobre 2022;

Attendu qu'un avis public adressé aux personnes habiles à voter intéressées à présenter une demande d'approbation référendaire concernant le second projet de règlement a été publié et qu'aucune demande n'a été reçue;

Attendu qu'il n'y a pas eu de changement entre le second projet adopté et le règlement soumis pour adoption;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'adopter le règlement 016-2022 modifiant le règlement de zonage no.069-2003 de la Ville d'Acton Vale afin de revoir à la hausse la superficie maximale des bâtiments accessoires détachés pour les terrains de plus de 5 000 mètres carrés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-10-418

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DE DIVERS VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS USAGÉS**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser la greffière à publier un appel d'offres en vue de vendre de gré à gré différents véhicules et équipements usagés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-10-419

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UNE AGENTE À LA PRÉVENTION INCENDIE.**

Attendu le besoin de main-d'œuvre au Service incendie et de la prévention;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et de la directrice générale;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser l'embauche d'Audrey Côté-Lambert, à titre d'agente à la prévention incendie, statut occasionnel à temps partiel. Elle sera rémunérée selon le salaire à l'embauche d'une classe 2 (1<sup>er</sup> échelon), prévu à la convention collective. Sa date de début sera le ou vers le 18 octobre 2022.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-10-420

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UNE BRIGADIÈRE SCOLAIRE ET UN CHANGEMENT DE STATUT.**

Attendu que madame Linda Landry, embauchée comme brigadière le 12 septembre dernier, ne peut offrir une disponibilité temps plein, son statut sera, à partir du 18 octobre 2022, celui d'employée occasionnelle de remplacement;

Attendu qu'il y a eu un deuxième affichage pour le poste de brigadier scolaire et que la Ville a reçu 3 candidatures;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

D'autoriser le changement de statut de madame Linda Landry, à partir du 18 octobre 2022, à titre d'employée occasionnelle de remplacement;

D'autoriser l'embauche de madame Nicole Desrosiers, à titre de brigadière scolaire, à compter du 18 octobre 2022, sous réserve de réussite de l'examen médical ainsi que de sa période de probation. Madame Desrosiers occupera un poste permanent à temps partiel selon la description prévue à l'annexe B de la convention collective du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 1862. Son salaire sera celui de l'embauche d'une classe 1, comme prévu à la convention collective.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-10-421

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CHANGEMENT DE STATUT D'UNE EMPLOYÉE À LA BIBLIOTHÈQUE.**

Attendu le départ à la retraite de madame Carmen Dore le 23 décembre prochain, qui occupait le poste de préposée à la bibliothèque;

Attendu que la Ville a procédé à l'affichage à l'interne du poste de préposé à la bibliothèque et qu'une candidate a mentionné son intérêt au poste;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de madame Martine Miclette, pour le poste de préposée à la bibliothèque (statut régulier temps partiel 15h et plus). La date de changement de statut sera déterminée en décembre 2022. La rémunération sera selon les conditions salariales de la convention collective en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **DÉPÔT DU RAPPORT D'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.**

Conformément à l'article 5 du règlement 158-2007, la coordonnatrice des Ressources humaines et communications dépose le nom dont l'embauche a été autorisée par la directrice générale, soit M. Raphaël Gravel a été embauché comme temporaire à temps partiel - surfaceuse. Il sera rémunéré selon le salaire prévu à la convention collective. Il a débuté le 4 octobre 2022.

**Le conseil en prend acte.**

**...L'item 15.1 est reporté à une séance ultérieure.**

**... L'item 15.2 est reporté à une séance ultérieure.**

Rs.2022-10-422

## **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DES VANNES D'ENTRÉE AU POSTE DE POMPAGE D'EAU BRUTE.**

Attendu que des soumissions ont été ouvertes le 13 octobre 2022 à 10 h à l'Hôtel de Ville pour le remplacement des vannes d'entrée au poste de pompage d'eau brute;

Attendu que les documents étaient disponibles sur le site SEAO et que la Ville a reçu DEUX (2) soumissions;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 168 000 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000, pour le remplacement des vannes d'entrée au poste de pompage d'eau brute;

De financer cette dépense à la même les fonds prévus au règlement d'emprunt 007-2020;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Filtrum Inc.** au de coût 168 000 \$, plus taxes pour le remplacement des vannes d'entrée au poste de pompage d'eau brute.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**...VARIA.**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS.**

La période de questions débute à 20 h 10.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 10.

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix minutes (20;10).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

## **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, trésorière certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date